



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 236 – Loi concernant la Ville de Sherbrooke

(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 13 juin 2018

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 4519-20180614

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 13 JUIN 2018	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	1
AUDITION	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
REMARQUES FINALES	2

Séance du mercredi 13 juin 2018

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 236 – Loi concernant la Ville de Sherbrooke (Ordre de l'Assemblée le 9 mai 2018)

Membres présents :

- M. Ouellette (Chomedey), président

- M. Carrière (Chapleau)
- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Coiteux (Nelligan), ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- M. Hardy (Saint-François), député ayant présenté le projet de loi
- M. Laframboise (Blainville), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales et d'occupation du territoire
- M. Rochon (Richelieu), porte-parole de l'opposition officielle responsable de la région de l'Estrie, en remplacement de M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles), vice-présidente

Intéressée :

Ville de Sherbrooke :

M^e Line Chabot, adjointe à la directrice et greffière adjointe

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 24, M. Ouellette (Chomedey) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Hardy (Saint-François), M. Coiteux (Nelligan), M. Rochon (Richelieu) et M. Laframboise (Blainville) font des remarques préliminaires.

AUDITION

La Commission entend la Ville de Sherbrooke.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Articles 1 et 2 : Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Préambule : Le préambule est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Ouellette (Chomedey) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Rochon (Richelieu), M. Coiteux (Nelligan) et M. Hardy (Saint-François) font des remarques finales.

À 11 h 43, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Marc-Olivier Bédard

Guy Ouellette

MOB/ag

Québec, le 13 juin 2018